Mais les changements de zonage et de tarifs interviendront progressivement. Le maire de Saint-Laurent Joseph Ségura et ses adjoints ont présenté avec Citec l'étude et les propositions que cette société de conseil en urbanisme et en transports a remis à la municipalité.

1. Le FPS  Le montant proposé du «forfait de post-stationnement» proposé est de 16 euros. Le FPS remplacera l'amende actuelle de 17 euros en cas d'infraction au stationnement payant.

2. Tarifs et zones  Le stationnement payant va s'étendre aux zones bleues actuelles et à un certain nombre de places actuellement gratuites (on ne sait pas encore exactement combien). Trois tarifs ont été proposés:  Tarif 1: 1 euros par heure. Au centre-ville (0,90 euro actuellement) et près de la gare. Tarif 2: 0,80 €/heure. Sur l'avenue De Gaulle (entre les avenues Dechame et Bérenger); à Saint-Joseph-Rives d'Or; et à Tzanck.Tarif 3: 1,60 e/h (1,50 euro actuellement). Sur le bord de mer (le long du port et des plages, mais le stationnement au port lui-même restera géré par le Yacht-club).  Au sein des zones de tarif 1, 2 et 3, la durée pourra être limitée (à 2h en zones 1 et 3, et à 3h en zone 2), ou illimitée. En durée illimitée, le coût horaire augmentera toutefois avec le nombre d'heures, afin de dissuader les automobilistes de rester garé trop longtemps. Certaines zones ne seront réglementées, mais d'un manière qui n'a pas encore été fixée (étape 4).  Quelques-unes pourraient rester gratuites avec macaron résidents ou avec une simple limitation de durée.

3. Cinq étapes  Etape 0-1er janvier 2018: le stationnement payant sur voirie passe à une société privée en délégation de service public.  Etape 1-Dans les six mois: intensification des contrôles (avec des dispositifs lecteurs de plaques d'immatriculation). Etape 2-Après six mois et

avant la réalisation du parking Benes : Stationnement payant dans tout le centre-ville et autour de la gare + réglementation de l'accès aux parkings Bettoli et des Renardeaux. Etape 3-Dans les deux ans: ouverture du parking Benes où seront transférées une partie des places du centre-ville, ce qui permettra d'élargir les trottoirs; barriérage de l'esplanade du Levant. Etape 4. Entre 2022 et 2026  Création de stationnement payant modulé dans trois quartiers: entre le boulevard Ossola et l'avenue Jeanne d'Arc et entre l'avenue De Gaulle et le bord du Var : stationnement payant à durée limitée (trois heures) avec macaron pour les résidents afin de reporter les pendulaires sur l'esplanade du Levant.

4. "Rien n'est encore décidé" Irlande : week-end à Cork Irlande : week-end à Cork  Découvrez Proposé par Tourisme Irlandais [Suspendre le ciblage publicitaire Adyoulike]  «Donnez-nous votre avis», a dit le maire de Saint-Laurent en présentant l'étude Citec.

5. Jusqu'à 18h30  Le stationnement ne sera payant que jusqu'à 18h30 (19h actuellement).

6-Gratuité: 30 mn.

7-Abonnements: il y en aura, mais ils sont encore en cours d'étude.

**Réaction SaintLaurentduVar.net :Saint Laurent du Var suit Cagnes sur Mer sur la privatisation des parkings... Ca va nous couter cher. Même si l'article n'en parle pas les estimations de recette devraient doubler.**